

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 09 décembre 2024

Le 09 décembre 2024 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de **Jean-Jacques Puyobrau**, Maire de Floirac

Délibération n° 20241209-04 : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, des subventions de fonctionnement et des participations dans l'attente du vote du budget primitif 2025

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Date de convocation du Conseil municipal : 03 décembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN - Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nicole BONNAL - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY - Florent NAPOL

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

Pascal CAVALIERE à Josette DURLIN - Fatima SABI à Andrée COLLIN - Nathalie BIJOUX à Nathalie LACUEY - Céline PROUHET à Alexandre BOURIGAULT - Ahmed ASFOR à Hervé DROILLARD - Kamel MEHERZI à Justine ADENIS - Catherine ARNOLD à Nicolas CALT - Sandrine TIGNOL à Vincent BUNEL

Absente excusée : 1

Séverine CASTAGNET

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé, conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est entendu que les opérations faisant l'objet d'autorisations de programmes disposent de crédits de paiement régulièrement votés.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'autoriser un premier versement des subventions selon les montants suivants :

Centre Communal d'Action Sociale	1 200 000 €
Club Municipal de Floirac	150 000 €
Centre Social	100 000 €
Grand Projet de Ville (GIPGPV)	15 025 €
Total	1 465 025 €

D'autoriser, dans l'attente du vote du budget primitif 2025 l'ouverture en section d'investissement des crédits suivants :

Libellé	Description	BP 2024 + DM (Hors RAR)	Crédits ouverts dans l'attente du BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	541 000,00	135 250,00
2031	Frais d'études	541 000,00	135 250,00
204	Subventions d'équipement versées	834 149,00	208 537,25
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	22 334,00	5 583,50
204181	Biens mobiliers, matériel et études	505,00	126,25
20421	Biens mobiliers, matériel et études	53 380,00	13 345,00
20422	Bâtiments et installations	115 000,00	28 750,00
2046	Attributions de compensation d'investissement	642 930,00	160 732,50
21	Immobilisations corporelles	3 813 484,00	953 371,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 074 730,00	268 682,50
21311	Bâtiments administratifs	512 000,00	128 000,00
21312	Bâtiments scolaires	315 900,00	78 975,00
21318	Autres bâtiments publics	692 960,00	173 240,00
21351	Bâtiments publics	525 000,00	131 250,00
2151	Réseaux de voirie	20 000,00	5 000,00
2152	Installations de voirie	33 000,00	8 250,00
21533	Réseaux câblés	28 371,00	7 092,75
21538	Autres réseaux	172 000,00	43 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	107 081,09	26 770,27
21838	Autre matériel informatique	9 000,00	2 250,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	50 000,00	12 500,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	107 270,00	26 817,50
2188	Autres	166 171,91	41 542,98

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L2311-7 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 27 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder aux engagements, liquidations et mandatements des dépenses correspondantes en fonction des nécessités rencontrées en début d'exercice.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Nathalie **LACUEY**
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication